Messieurs les Présidents de SSA

Objet : Assemblée générale extraordinaire

Modification article 4.3.1

Monsieur le Président,

Début décembre 2020, vous avez reçu un courrier vous informant de la tenue d’une assemblée générale extraordinaire dématérialisée, en vue de modifier l’article 4.3.1 de nos statuts.

Cette assemblée générale extraordinaire était convoquée initialement pour le jeudi 07 janvier 2021, correspondant au premier jour de l’envoi des votes.

Pour des raisons techniques et d’organisation, notre comité directeur a décidé de décaler cette assemblée générale extraordinaire et de la convoquer pour :

**Le jeudi 14 janvier 2021**

Correspondant au premier jour d’envoi des votes dématérialisés qui pourront se faire jusqu’au jeudi 21 janvier 2021 minuit.

Il s’agit bien d’un vote dématérialisé qui se fait suivant nos règles statutaires, c’est-à-dire que seuls votes les délégués que vous auraient désignés au sein de votre SSA.

Ces délégués, dont la répartition et le nombre est déterminés par le nombre de vos adhérents 2020 sont donc chargés de représenter vos adhérents 2020 dument validés (validés ANEG et SSA)

Les délégués, quant à eux devront être, bien sûr, adhérent 2020 validé et pour voter être adhérent 2021 validés par l’ANEG

Accompagnant ce courrier qui vaut convocation, les modalités et documents de votes

Votre comité directeur se tient à votre disposition en cas de besoin.

Dans l’attente.

Recevez, Monsieur le Président, l’expression de mes sentiments aéronautiques les meilleurs.

Le Président de l’ANEG

Patrick BELLIVIER